

**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU
CENTRE SOCIAL DU MOULIN À VENT**

**47, rue Professeur Roux
69200 VENISSIEUX**

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

**GAZAGNES Jacques
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Lyon
7, chemin du Pavillon
69300 CALUIRE ET CUIRE**

ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL DU MOULIN À VENT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée Générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association pour la gestion du centre social du Moulin à Vent tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie, que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL DU MOULIN À VENT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents et membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents et membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Caluire et Cuire, le 7 mai 2024



Jacques Gazagnes
Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

- **BILAN** (page 1 et 2)
- **COMPTE DE RESULTAT** (page 3 et 4)
- **ANNEXE** (page 5 à 11)

BILAN AU 31/12/2023 - CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	7 085,70	7 085,70	-	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 085,70	7 085,70	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	63 720,10	55 565,53	8 154,57	5 141,18
Agencement Aménagement	2 154,12	2 141,52	12,60	88,20
Materiel d'activité	11 027,95	11 027,95	-	-
Materiel informatique	9 563,94	9 563,94	-	277,80
Materiel de bureau	5 076,22	385,37	4 690,85	-
Mobilier	35 897,87	32 446,75	3 451,12	4 775,18
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	70 805,80	62 651,23	8 154,57	5 141,18
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 505,37	-	2 505,37	3 788,35
Créances	140 864,53	-	140 864,53	98 412,16
Créances clients usagers et comptes rattachés	9 974,62	-	9 974,62	6 487,33
Autres créances financeurs	130 889,91	-	130 889,91	91 924,83
Autres	-	-	-	-
Disponibilités :	388 301,61	-	388 301,61	405 229,37
Crédit mutuel c/c	42 008,81	-	42 008,81	39 897,52
Livret Crédit Mutuel	80 422,06	-	80 422,06	78 144,11
Livret partenaire Crédit Mutuel	265 186,87	-	265 186,87	286 472,62
Chèques à encaisser	-	-	-	-
Caisse	683,87	-	683,87	715,12
Charges constatées d'avance	437,18	-	437,18	857,40
TOTAL (III)	532 108,69	-	532 108,69	508 287,28
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	602 914,49	62 651,23	540 263,26	513 428,46

BILAN AU 31/12/2023 - CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires - subvention d'investissement		
Fonds propres complémentaires - subvention d'investissement (biens renouvelables)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve de trésorerie	200 000,00	180 000,00
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	84 227,32	92 295,42
Excédent ou déficit de l'exercice	1 638,06	11 931,90
Situation nette (sous-total)	285 865,38	284 227,32
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 593,10	3 046,10
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	288 458,48	287 273,42
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	5 087,84	2 229,25
TOTAL (III)	5 087,84	2 229,25
PROVISIONS		
Provisions pour départ à la retraite	42 476,00	38 172,00
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	42 476,00	38 172,00
DETTES		
Emprunts		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 725,03	31 118,98
Dettes fiscales et sociales :	94 844,29	93 034,29
Urssaf - Assedic	18 577,00	14 939,00
Retraite - Prévoyance - Mutuelle	9 958,86	8 815,48
Taxe sur salaire - PAS - formation professionnelle	9 313,00	7 565,00
Provision congés payés + CDD	56 980,43	60 906,01
IJ SS	15,00	808,80
Autres dettes - subvention Petite enfance	-	13 564,30
Produits constatés d'avance	74 301,62	48 036,22
TOTAL (V)	204 870,94	185 753,79
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	540 893,26	513 428,46

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022 - CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 776,00	6 721,00
Ventes de biens et services	544 981,75	447 030,09
Participation des adhérents	132 195,59	113 703,62
Participation des adhérents activités	55 915,02	44 778,34
Participation CDL les petits loups	16 757,50	15 541,00
Participation EAJE	59 523,07	53 384,28
PS CAF du Rhône	412 786,16	333 326,47
PS CAF CLSH	6 065,52	5 954,62
PSU CAF EAJE + heures concertation	242 625,99	213 040,52
PS CAF CLAS	12 866,56	12 664,33
PS CAF Animation Collective Famille	24 655,20	23 682,00
PS CAF Animation Globale	73 694,00	70 785,00
PS CAF Bonus Mixité EAJE	7 200,00	7 200,00
CAF Bonus Territoire - CTG	45 678,89	-
	-	-
Produits de tiers financeurs	369 832,74	402 228,78
Subvention Ville de Vénissieux	288 500,00	272 591,11
Subvention Ville de Vénissieux - CTG Bonus Territoires	-	45 678,89
Subvention Métropole	30 900,00	29 900,00
Subvention CAF Fonctionnement	11 224,00	12 286,00
Subvention CAF Fonds Publics et Territoires - et Valeurs de la République	10 000,00	10 000,00
Subventions CAF Divers (VFS - SF - REAP...)	5 553,50	5 295,00
Subvention Conseiller Numérique	12 955,24	17 777,78
Subvention Préfecture du Rhône	8 700,00	8 700,00
Autres Subventions	2 000,00	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	4 871,33	9 378,37
Reprise Provision retraite	-	-
Rbt IJ Prévoyance	4 241,33	9 378,37
Rbt Uniformation	630,00	-
Utilisations des fonds dédiés	2 141,41	1 345,57
Autres produits	217,54	205,02
TOTAL I	928 820,77	866 908,83
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et fournitures d'activités	30 324,94	18 083,92
Variation de stocks	1 282,98	459,49
Autres achats et charges externes	181 496,52	175 333,98
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	27 972,77	24 154,27
Salaires et traitements	535 460,87	487 460,00
Cotisations sociales	177 658,35	150 657,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 881,41	3 721,07
Dotations aux provisions	4 304,00	4 849,00
Reportes en fonds dédiés	-	-
Autres charges	332,52	593,04
TOTAL II	960 714,36	864 393,23
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 31 893,59	2 515,60
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	5 992,20	1 307,37
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	5 992,20	1 307,37
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	5 992,20	1 307,37
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 25 901,39	3 822,97

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022 - CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21 105,41	70,00
Sur opérations en capital (QP subv. Investissement virée au résultat)	453,00	1 909,25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 981,04	6 129,68
TOTAL V	27 539,45	8 108,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	-	-
TOTAL VI	-	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	27 539,45	8 108,93
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	962 352,42	876 325,13
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	960 714,36	864 393,23
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	1 638,06	11 931,90
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite des bâtiments	62 000,00	62 000,00
Mise à disposition gratuite entretien des locaux et jardiniers	20 571,50	20 571,50
Bénévolat	29 580,00	27 200,00
TOTAL	112 151,50	109 771,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite des bâtiments	62 000,00	62 000,00
Mise à disposition gratuite entretien des locaux et jardiniers	20 571,50	20 571,50
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	29 580,00	27 200,00
TOTAL	112 151,50	109 771,50

ANNEXE 2023

1 - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1 - 1 - INFORMATION GENERALES

- L'association à pour objet: gérer, promouvoir, soutenir et favoriser la création et le développement de toutes activités d'ordre social, familial et culturel au profit de tous les habitants demeurant dans le périmètre d'action du centre social; favoriser les prises de responsabilités citoyennes, notamment en suscitant des vocations de bénévoles et en veillant à leur formation, en s'appuyant sur les fondements de l'éducation populaire; promouvoir la laïcité au sein de ses actions dans un esprit de vivre ensemble et de respect de chacun.

- Pour mettre en oeuvre ses actions, l'association dispose d'un bâtiment mis à disposition par la municipalité de Vénissieux, d'une équipe de 17 salariés ETP et de 21 bénévoles ainsi que de ressources financières issues de ses activités - versés par les adhérents (petite enfance, enfance, adultes, séniors) et des subventions et prestations de services accordées par les collectivités publiques.

1 - 2 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- PRODUITS :

Participation des adhérents : + 18 491 € par rapport à 2022. L'augmentation provient de trois sources principales: les recettes buvette et repas des 40 ans du centre social (+5 580 €), les activités de loisirs et les manifestations festives (+ 6 900 €) et les participations des familles à la crèche liées à l'augmentation du taux d'occupation (+ 6 140 €).

Subvention de la ville de Vénissieux : + 15 909 € soit 5,8% par rapport à 2022 pour s'établir à 288 500 € en 2023.

CAF : les prestations de services augmentent de 79 460 € soit 23,8% pour deux raisons principales: l'intégration du bonus territoire, lié à la convention territoriale globale entre la ville et la CAF, dans les prestations de services (cette somme était inscrite dans les subventions en 2022) pour 45 678 €; l'augmentation de la prestation de service CAF pour la crèche dûe à l'augmentation du taux d'occupation pour 29 500 €.

Subvention conseiller numérique France Service : - 4 822 € en raison de la dégressivité de l'aide de l'Etat.

Produits financiers: + 4 865 €: augmentation du taux d'intérêt de l'épargne.

- CHARGES :

Achats et fournitures d'activités: + 12 241 €: l'augmentation est essentiellement liée à l'organisation des 40 ans (5 400 €) et à l'achat de fournitures d'activités à la crèche (6 000 €).

Autres achats et charges externes: les dépenses sont stables (+ 6 163 € par rapport à 2022) mais connaissent des variations importantes: *les honoraires des auto entrepreneurs* sont en augmentation de 16 060 €, liés à l'intervention de plusieurs auto entrepreneurs arrivés au cours du dernier trimestre 2022 et qui fournissent des prestations en année complète en 2023 (l'infirmière de la crèche, les activités chorale, théâtre adultes et enfants, ateliers socio linguistique. *L'organisation des 40 ans* (location de matériel et prestations d'animation) pour 6 836 €. Le recours au personnel intérimaire à la crèche en baisse de 35 251 €: l'arrivée de la nouvelle directrice en février 2023 et le recrutement de deux professionnelles ont largement diminué le besoin de recours à l'intérim.

Salaires et cotisations sociales: ils augmentent de 75 000 € par rapport à 2022 soit 11%: Cette augmentation est de 51 870 € à la crèche dûe aux différents recrutements et aux révisions des pesées de postes (directrice, auxiliaires de puériculture et auxiliaires petite enfance) effectués par le conseil d'administration et qui ont entraînés des augmentations de salaires à partir d'octobre 2022. Les augmentations de la valeur du point, la baisse des arrêts maladie sont l'autre raison principale de cette augmentation.

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 - LES COMPTES ANNUELS

- Les comptes annuels de l'exercice couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément au plan comptable homologué par l'ANC 2018-06 du 05/12/2018 et aux règlements comptables de l'Autorité des Normes Comptables.

Les principes généraux ont été appliqués: continuité d'exploitation, permanence des méthodes, séparation des exercices, coûts historiques. La réforme des retraites qui a été réalisée en 2023 constitue un changement de régime sur le plan comptable. Le Centre Social a tenu compte du changement de l'âge légal de départ en retraite(64 ans) et continu à appliquer la convention collective (cf 4-4).

2-2 - CHANGEMENT DE METHODE DE PRÉSENTATION

Néant

3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3-1 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

3-1-1 - Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

- Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire suivant les durées d'usage pour l'association à savoir:

- Agencements des constructions	10 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Matériel d'activité	3 à 10 ans
- Matériel de bureau	5 à 8 ans
- Matériel informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

3-1-2 - Tableau des mouvements d'immobilisations

	Début	Acquisition	Diminution	Fin Exercice
Logiciels	7 085,70	-	-	7 085,70
Agencements	2 154,12	-	-	2 154,12
Matériel d'activité	11 027,95	-	-	11 027,95
Mat.Informatique	9 563,94	-	-	9 563,94
Mat. de bureau	5 467,42	4 894,80	5 286,00	5 076,22
Mobilier	35 897,87	-	-	35 897,87
TOTAL	71 197,00	4 894,80	5 286,00	70 805,80

* Tableau des mouvements des amortissements

	Début	Dotation	Reprise	Fin Exercice
Logiciels	7 085,70	-	-	7 085,70
Agencement	2 065,92	75,60	-	2 141,52
Matériel d'activité	11 027,95	-	-	11 027,95
Mat.Informatique	9 286,14	277,80	-	9 563,94
Mat. de bureau	5 467,42	203,95	5 286,00	385,37
Mobilier	31 122,69	1 324,06	-	32 446,75
TOTAL	66 055,82	1 881,41	5 286,00	62 651,23

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste dotation aux amortissements et dépréciations du compte de résultat de l'association.

3 - 2 - ETAT DES CREANCES ET DES PRODUITS A RECEVOIR

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non recouvrement et sont dépréciées le cas échéant.

	2022	2023
Créances :		
Subventions à recevoir (CAF + Ville)	130 889,91	91 924,83
Créances adhérents et autres produits à recevoir	9 974,62	6 487,33
Autres	-	-
TOTAL	140 864,53	98 412,16

4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4 - 1 - VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Début	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Réserve de trésorerie	180 000,00	20 000,00	-	200 000,00
Report à nouveau	92 295,42	11 931,90	20 000,00	84 227,32
Résultat de l'exercice	11 931,90	1 638,06	11 931,90	1 638,06
Subv. D'inv (cpte131-139)	3 046,10		453,00	2 593,10
TOTAL	287 273,42	33 569,96	32 384,90	288 458,48

Les subventions d'investissements sont reprises chaque exercice à concurrence des amortissements pratiqués.

4 - 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Origine : excédent comptable	11 931,90	
Affectation au report à nouveau créditeur		11 931,90
Affectation en réserve de trésorerie		-

4 - 3 - SUIVI DES FONDS DEDIES

Le montant initial de 5 000€ correspond à la subvention de la CAF pour la coéducation notifiée en 2020 dont l'action a été reportée en 2021 suite à la crise sanitaire due à la COVID-19, elle a été partiellement utilisée sur 2021, 2022 et 2023.

Le montant initial de 5 000€ de la subvention CAF développement durable notifiée fin 2022 a été partiellement utilisée en 2023.

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789100)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689400)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
subv. CAF coéducation	5 000,00 €	2 229,25 €	461,16 €	0,00 €	1 768,09 €
Subv. CAF développement durable	5 000,00 €	5 000,00 €	1 680,25 €	0,00 €	3 319,75 €
TOTAL	5 000,00 €	7 229,25 €	2 141,41 €	0,00 €	5 087,84 €

4-4 - PROVISION POUR INDEMNITE DE DÉPART EN RETRAITE

L provision pour départ en retraite des salariés, est claculée chaque année d'après les dispositions de la convention collective ALISFA : 1/60 de la rémunération brute par an plafonné à 15 ans.

La recommandation ANC n°2013-02 est appliquée.

au 31/12/2022	38 172,00
Dotation 2023	4 304,00
Reprise 2023	-
solde au 31/12/2023	42 476,00

4-5 - ETAT DES DETTES

	2022	2023
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés :		
Comptes fournisseurs	7 938,75	10 312,29
Comité d'établissement	4 730,14	5 249,63
Charges à payer (Télécom - CAC - Intervenants + divers)	9 718,09	7 163,11
Fluides Ville de Vénissieux	8 732,00	13 000,00
Total Frs	31 118,98	35 725,03
Dettes fiscales et sociales	93 034,29	94 844,29
Subvention Petite Enfance	13 564,30	-
TOTAL	137 717,57	130 569,32

4-6 - DETAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2022	2023
Organismes sociaux :		
URSSAF - ASSEDIC	14 939,00	18 577,00
Caisse de Retraite	3 089,10	3 857,28
Caisse Prévoyance	2 412,54	2 787,74
Mutuelle	3 313,84	3 313,84
IJ SS	808,80	15,00
Taxe due sur les rémunérations :		
Taxe sur les salaires	2 926,00	3 814,00
Formation professionnelle	4 166,00	4 872,00
PAS	473,00	627,00
Dettes concernant les Congés payés et les RTT :		
Dettes congés à payer, primes	49 087,87	41 908,13
Provision charges sociales sur CP	11 818,14	15 072,30
TOTAL	93 034,29	94 844,29

4-7 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	2022	2023
Don Association des Artistes du Moulin à Vent	350,00	350,00
ASP CUI + Dep. du Rhône (trop versé suite maladie)	2 898,18	-
AEPS participations 2/3 année	407,33	432,00
Participation adhérents 2/3 année	26 652,66	29 397,67
PS CAF CLAS 2/3 année	8 461,33	8 810,47
QP Subvention conseiller Numérique (jusqu'au 19/06/2026)	4 266,72	35 311,48
Subvention CAF développement durable	5 000,00	-
TOTAL	48 036,22	74 301,62

5 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5 - 1 - ADHESIONS

Le Centre Social appelle des cotisations auprès de ses membres. L'encaissement se fait lors des inscriptions aux activités.

5 - 2 - PARTICIPATIONS DES ADHERENTS

	2022	2023
Participations des adhérents aux activités	44 778,34	55 915,02
Participations CDL les petits loups	15 541,00	16 757,50
Participations EAJE - Moulin à Malices	53 384,28	59 523,07
TOTAL	113 703,62	132 195,59

5 - 3 - PRESTATIONS DE SERVICE CAF DU RHONE

	2022	2023
PSU CAF + heures de concertation	213 040,52	242 625,99
PS CAF PILOTAGE	70 785,00	73 694,00
PS CAF ACF	23 682,00	24 655,20
PS CAF CLAS	12 664,33	12 866,56
PS CAF CLSH	5 954,62	6 065,52
PS CAF BONUS MIXITE	7 200,00	7 200,00
CAF Bonus Territoire - CTG (versement direct au CSMV)	-	45 678,89
TOTAL	333 326,47	412 786,16

5 - 4 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION NOTIFIEES

	2022	2023
Métropole de Lyon	14 900,00	14 900,00
Métropole - Conférence des financeurs - Prévention séniors	15 000,00	16 000,00
Etat Caisse des Dépôts - Subvention Conseiller Numérique	17 777,78	12 955,24
Etat Préfecture du Rhône - CEL - Quartiers été	8 700,00	8 700,00
Ville de Vénissieux fonctionnement	272 591,11	288 500,00
Bonus Territoire - CTG versé par la ville en 2022	45 678,89	
Subvention CAF Fonctionnement	12 286,00	11 224,00
Subvention CAF Fonctionnement REAP	2 000,00	2 000,00
Subvs CAF Fonds Publics et Territoires et Valeurs de la République	10 000,00	10 000,00
Subventions CAF VFS - SF	3 295,00	3 553,50
Autres subventions - Crédit Mutuel 40 ans		2 000,00
TOTAL	402 228,78	369 832,74

- Durées des conventions; engagement des financeurs:

- Les subventions sont notifiées annuellement ou de façon ponctuelle en fonction des projets réalisés par le centre social

- La subvention de fonctionnement et les différentes aides de la commune de Vénissieux ont fait l'objet d'une convention d'une durée de 4 ans signée en janvier 2004 et renouvelable par tacite reconduction.

5 - 5 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

5 - 5 - 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE VENISSIEUX

En plus de la subvention d'exploitation, ces contributions sont communiquées par la ville et s'élèvent à :

Les sommes 2023 ne sont pas encore communiquées au CSMV.

	2022	2023
Mise à disposition des locaux	62 000,00	62 000,00
Coût entretien des locaux + jardiniers	20 571,50	20 571,50
TOTAL	82 571,50	82 571,50

5 - 5 - 1 - BENEVOLAT

Activités :		Nbre de personnes	Nbre d'heures
Fête du Centre	Réunions - préparation - installation - buvette - rangement	fête annulée	0
Expo artistes	organisé par des bénévoles - préparation, installation, animation, rangement	8	130
Autres manifestations	soirée jeux - concerts chorale		
AG	Installation - préparation buffet - rangement		
Alphabétisation	4 bénévoles par cours de 2 heures - 3 cours par semaine - 30 semaines par an	7	720
40 ans	40 ans du centre social - préparation - installation etc....	20	140
Accompgt. scolaire	4 bénévoles par cours de 2h avec 3 séances par semaine - 30 semaines par an (4 X 2h X 3séances x 30 semaines)	5	720
EAJE et CLSH maternel	EAJE 1 bénévole 1fois/semaine	1	30
TOTAL		21 personnes	1740,00

-**Estimation du taux horaire** : classement 310 pts dans la grille de salaire (convention collective ALISFA) avec 50% de cotisations sociales = 1740 heures X 17 € de l'heure = **29 580 € ce qui représente environ 1 équivalent temps plein.**

La loi comptable ne prévoit pas la possibilité de valoriser les heures du C.A. et du bureau pour l'administration de l'association. Cependant en nombre d'heures, les 5 bénévoles élus du bureau ont consacré 45 heures et les 14 bénévoles élus du C.A. ont consacré 160 heures en 2023.

5 - 5 - 3 - COMPARATIF CHARGES EXTERNES ET FRAIS DE PERSONNEL PETITE ENFANCE

	2022	2023
Personnel mis à disposition (appel medical)	53 780,21	19 525,31
Charges de personnel EAJE (salaires + charges + taxes)	225 665,38	279 310,95
Indemnités chômage partiel	515,37	-
Honoraires infirmière	2 073,50	11 607,25
IJ SS + Prévoyance	- 6 320,98	- 1 046,37
Uni Formation (rbt salaires des salariés en formation)	-	-
TOTAL	275 713,48	309 397,14

5 - 5 - 4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR

- **Les charges sur exercice antérieur** - NEANT

- **Les produits sur exercice antérieurs** - sont de 21 105,41€ ils sont soldés au 31/12/2023 en produits exceptionnels. Cela concerne des régularisations de dettes et créances.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6 - 1 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du CAC figurant au compte de résultat de l'exercice relatif à la certification des comptes sont de 4250€ TTC.

6 - 2 - REGIME FISCAL

L'association n'ayant pas d'activité lucrative elle n'est pas soumise à l'impôt.

6 - 3 - REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES SALARIES ET DES DIRIGEANTS BENEVOLES, AINSI QUE LEURS AVANTAGES EN NATURE:

- Les dirigeants bénévoles ne perçoivent aucune rémunération ou avantages en nature.
- Le cumul de la rémunération brute annuelle 2023 des deux cadres salariés est de : 88 070,08 euros.
- Il n'y a aucun avantage en nature.

6 - 4 - TABLEAU D'EVOLUTION DES EFFECTIFS

	2022	2023
Nombre de salariés au 31/12	31	30
Equivalent temps plein au 31/12 - ETP URSSAF	15,49	14,9
Equivalent temps plein au 31/12 y compris CEE et CUI	17	16,3
Nombre de salariés différents sur l'exercice	65	71

